



Schéma de Cohérence Territoriale

Bilan de la concertation

Pays de La Châtre en Berry



28 octobre 2019
Arrêt de projet

SOMMAIRE

Sommaire	3
1 Les modalités de concertation retenues	4
2 La concertation conduite durant la procédure	5
2.1 L'immersion.....	5
2.2 Les trois réunions publiques de la phase diagnostic	5
2.3 Le Forum SCoT de la phase PADD	5
2.4 Les deux réunions publiques de la phase DOO.....	5
3 Le registre de concertation	6
4 Le bilan de la concertation	6

1 LES MODALITES DE CONCERTATION RETENUES

Par délibération du 1^{er} avril 2016, les élus du Comité Syndical du Pays de la Châtre en Berry ont adopté les modalités de concertation suivantes :

4) que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

Le Pays s'engagera dans une **démarche de concertation auprès du public** (collectivités, Conseil de développement, partenaires institutionnels, habitants, associations, professionnels) pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT, selon les modalités suivantes :

- **Information régulière du public sur l'avancement de l'élaboration du SCoT** par la presse locale et la mise à disposition du public de documents validés (porter à connaissance de l'Etat, Diagnostic, PADD, DOO) au siège du Pays et sur son site internet (WWW.pays-lachatre-berry.com)
- **Transmission des documents liés au SCoT** aux collectivités locales (Communes et Communautés de Communes), aux territoires limitrophes et aux partenaires du Pays (Etat, Région, Département et 3 Chambres consulaires)
- **Recueil des observations du public** faites par courrier, par mail ou consignées au sein d'un registre ouvert au siège du Pays
- **Organisation de réunions publiques** au fur et à mesure de l'élaboration du SCoT (Diagnostic, PADD, DOO) annoncées par voie de presse et sur le site internet du Pays
- **Démarche de concertation** enrichie à chacune des étapes du SCoT suivant les besoins et les enjeux qui seraient révélés par les études

2 LA CONCERTATION CONDUITE DURANT LA PROCEDURE

2.1 L'immersion

Trois temps d'immersion ont été organisés en septembre 2017 au moment du lancement de la démarche de SCoT :

- 11 septembre 2017 : lycée George Sand, La Châtre
- 12 septembre 2017 : marché de Saint-Août
- 12 septembre 2017 : Intermarché d'Aigurande

Les objectifs de l'immersion sont d'informer les habitants de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays et de récolter des informations sur les perceptions et les pratiques des habitants du Pays pour nourrir le diagnostic. Un intervenant passe trois demi-journées dans ces lieux stratégiques pour aller à la rencontre des habitants à l'aide de questionnaires et de plan IGN format A3 du territoire.

L'immersion a permis de produire un rapport d'étonnement montrant la singularité du territoire et d'identifier des pistes d'attractivité à travailler.

2.2 Les trois réunions publiques de la phase diagnostic

En fin de phase de diagnostic, les élus ont souhaité présenter les premiers résultats aux habitants lors de trois réunions publiques :

- 28 novembre 2017 : Neuvy-Saint-Sépulchre
- 30 novembre 2017 : Aigurande
- 7 décembre 2017 : La Châtre

Les trois réunions publiques ont permis de présenter la démarche SCoT, la synthèse du diagnostic et l'approche paysagère et environnementale du territoire. Une phase de questions / réponses a permis aux habitants de débattre avec les élus.

2.3 Le Forum SCoT de la phase PADD

Le Forum SCoT (5 novembre 2018 à La Châtre) a permis de privilégier un format de réunion plus interactif pour favoriser le dialogue lors de la phase de PADD. La première partie de la séance se déroule autour de trois stands, un par axe du PADD. La seconde partie de la séance a permis de restituer les échanges autour des stands et de débattre des grandes orientations du PADD.

2.4 Les deux réunions publiques de la phase DOO

La phase de DOO a été l'occasion d'organiser deux réunions publiques :

- 2 octobre à Cluis
- 3 octobre à La Châtre

Ces réunions se sont déroulées en deux parties : découverte du DOO autour de panneaux de concertation et débats en petits groupe ; présentation en plénière des prescriptions et recommandations du DOO.

3 LE REGISTRE DE CONCERTATION

Comme prévu par la délibération de prescription, un registre a été à la disposition des habitants tout au long de la procédure.

Un dossier a été déposé par l'association Virage Energie et a permis de rappeler les objectifs de la transition énergétique et d'encourager le Pays à les inscrire dans les documents de planification territoriale. Ces objectifs ont été particulièrement pris en compte dans l'axe 2 du PADD et du DOO.

4 LE BILAN DE LA CONCERTATION

Les temps de concertation menés tout au long de la démarche ont avant tout permis d'informer et d'expliquer le contenu du document.

L'immersion, trois temps de concertation conduits « hors les murs » ont permis de toucher un public plus large et plus diversifié. Ils ont permis d'évoquer des problématiques complémentaires comme le patrimoine, la culture, le tourisme, les loisirs, les actions en faveur des jeunes, etc.

Les thèmes de l'emploi, de l'agriculture, de la mobilité ou encore des actions sociales ont été évoqués à de nombreuses reprises. Ils ont nourri la réflexion des élus et le travail d'élaboration du PADD. A de nombreuses reprises cependant, les attentes exprimées sortaient du champ de l'aménagement du périmètre d'application du PLUi, notamment en matière d'action pour l'emploi ou en faveur des transports.

Enfin, dans le cadre de la mise à disposition d'un registre de concertation au siège du Pays afin de recueillir les observations du public les remarques évoquées concernant la transition énergétique ont été prises en compte dans l'axe 2 du PADD et du DOO.